

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 77 (1932)
Heft: 5

Artikel: Cavalerie moderne : ses possibilités actuelles
Autor: Muralt, P. de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-341453>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Cavalerie moderne : Ses possibilités actuelles.

Traitant de notre programme de rédaction de 1932, la « chronique suisse » de janvier a précisé dans quel sens il importait, selon nous, de poursuivre l'étude de la réorganisation de notre *cavalerie*. Le projet de constitution de nos « grandes unités » étant arrêté ¹, nous pouvons aborder aujourd'hui plus utilement l'organisation de nos troupes d'armée, au nombre desquelles figurent actuellement nos 3 brigades de cavalerie, relevant directement du commandant de l'armée, en temps de guerre.

Toutefois, avant de présenter à nos lecteurs un projet d'organisation des « divisions légères », à base de cavalerie et comportant un certain nombre d'éléments caractérisés à la fois par leur mobilité et leur puissance de choc et de feu, il nous a paru intéressant de donner, dans l'étude qui suit, et sous une forme synthétique, un aperçu de la crise par laquelle a passé, pendant et après la grande guerre, la cavalerie, dans toutes les armées.

Crise de confiance dans la valeur combative de cette arme, dont les possibilités stratégiques et tactiques ont été fortement réduites par l'apparition, sur les champs de bataille modernes, des engins blindés et motorisés, rendant ainsi particulièrement vulnérable la cavalerie agencée selon le mode d'avant-guerre. On sait que, notamment en France, en Allemagne et en Italie, cette arme a subi, depuis 1918, une transformation profonde. L'élément cavalier, s'il constitue encore le noyau des nouvelles « divisions légères », a dû s'entourer d'un certain nombre d'armes — automitrailleuses, cyclistes, infanterie sur camions, etc. — aptes à conférer à ces groupements mobiles leur caractère de puissance, de même qu'à leur assurer la possibilité de participer à la bataille par une intervention d'une certaine durée.

D'autre part, la réorganisation de notre armée étant placée sous le signe des économies, il convient, avant de discuter la constitution de nos divisions légères, de poser initialement le principe de l'emploi de la cavalerie, dans le cadre de notre défense nationale. Notre cavalerie peut-elle encore, dans l'état actuel des armements, être actionnée avec quelque chance de succès et remplir, au profit du commandement supérieur, les missions qui furent pendant de nombreuses années l'apanage de cette arme essentiellement mobile ?

C'est la question que s'efforce de résoudre l'étude qui suit.

(Réd.)

¹ Voir « La constitution de nos grandes unités », par le colonel Ed. Petitpeirre, R. M. S. n^{os} mars et avril 1932.

* * *

Chez nos grands voisins, la campagne de dénigrement que la cavalerie a subie pendant la guerre et les 12 années suivantes, semble être à peu près passée. Une étude approfondie des faits de guerre, de nombreuses expériences faites au cours des années d'après-guerre, ont montré que cette arme, à condition d'être employée judicieusement, rend des services qu'aucune autre combinaison de troupes ne peut réaliser au même degré. La modernisation des moyens de combat — armement, aviation et motorisation — a modifié les conditions de travail de la cavalerie, mais non supprimé sa raison d'être.

Ceci posé, il est intéressant de constater, qu'en Suisse, bien des gens (renseignés ou non sur les conditions de la guerre moderne) persistent à mettre en doute l'utilité de cette arme et préconisent sa suppression plus ou moins complète. Les uns procèdent par simple pétition de principe, les autres produisent des arguments non dépourvus de valeur, mais qui, avant d'être acceptés, méritent au moins l'honneur d'une discussion. Pour être complet, peut-être devrait-on mentionner une troisième catégorie de détracteurs : ceux qui obéissent à des mobiles sentimentaux plus ou moins conscients et justifiés ; mais c'est là une autre histoire, sur laquelle nous n'insisterons point ici.

Le but de ces lignes est d'examiner ces arguments, thèses ou raisonnements, et d'essayer d'établir jusqu'à quel point ils sont, ou non, justifiés.

Pétition de principe : « raisonnement vicieux qui consiste à tenir pour vrai ce qu'il s'agit précisément de démontrer »... Qu'on me pardonne cette pédanterie, mais n'est-ce pas là le fait de beaucoup de bonnes gens dans le cas qui nous occupe ? Exemples : « la guerre mondiale a prouvé que la cavalerie avait perdu sa raison d'être, car cette arme est inemployable dans la guerre de tranchée ». Ou encore : « l'aviation a remplacé la cavalerie ». Et ainsi de suite avec de nombreuses variantes. Ces thèses simplistes effleurent du reste certains arguments beaucoup plus sérieux que nous discuterons plus loin.

On a tort, à mon avis, de juger toute réponse superflue,

car, pour gratuites qu'elles soient, de telles assertions rencontrent par cela même créance dans de nombreux milieux. Et c'est ainsi que, si l'on n'y prend garde, se crée sur de fausses données un mouvement d'opinion dont les conséquences risquent un jour d'être graves pour l'arme.

Tout d'abord deux constatations. La première : on conçoit difficilement un conflit armé moderne qui débute, ou se termine, par des combats de tranchées ; il convient donc d'examiner l'activité de la cavalerie avant ou après cette phase de la stabilisation. Deuxième constatation : les détracteurs de l'arme basent presque toujours leurs arguments sur le rôle de la cavalerie en 1914 : ils citent telle charge qui vint s'anéantir sous un feu de mitrailleuses ou se briser sur des barbelés, et en concluent que le combat moderne ne laisse plus de place à ce genre de fantasias... or, dans ces conditions, personne n'en doute !

Au risque d'émettre une vérité première, il faut répéter ici, qu'au cours de la guerre déjà, et à plus forte raison après, la charge fut et reste considérée comme un procédé exceptionnel, rarement justifié, sauf dans des cas désespérés, ou lorsqu'il s'agit de coups de main locaux où la surprise et la rapidité sont les conditions mêmes du succès. Un exemple parmi tant d'autres : le 22 août 1918, le 1^{er} esc. du 7^e hussards est esc. divisionnaire de la 17^e div. d'inf. dans la région de Coucy. Il reçoit l'ordre de reprendre le contact avec l'ennemi qui s'est décroché pendant la nuit du 21. Il se porte en direction de l'Est. Après avoir essuyé des rafales de mitrailleuses, il réussit, vers midi, à préciser la situation de l'adversaire et à reprendre le contact. Des mouvements de repli étant aperçus, le capitaine se jette dans un chemin creux, entraînant son escadron ; il débouche ainsi par surprise sur une ferme, où deux mitrailleuses et dix « Feldgrauen » sont enlevés. La ferme est solidement occupée jusqu'à l'arrivée de l'infanterie. *L'affaire vivement menée au sabre, n'a coûté que deux hommes.*

D'ailleurs, si la cavalerie au début de la guerre ne réalisa pas tous les espoirs que l'on avait mis en elle, elle fut loin d'aboutir à une faillite. N'oublions pas qu'aucune arme n'était, quant aux procédés de combat et aux armements, prête à affronter, dans des conditions normales, la guerre telle qu'elle

se révéla après les premiers engagements. D'où les hécatombes du début dont tous, et non la cavalerie seule, furent victimes.

Sans doute, pour ne citer que lui, le corps de cav. Sordet subit-il de grosses pertes, particulièrement en chevaux ; il n'en parcourut pas moins au mois d'août 1914 plus de 1000 km., intervenant constamment pour relier les armées, couvrir leurs flancs menacés, permettre le décrochage des arrière-gardes et maintenir les gros à l'abri des entreprises de la cavalerie adverse. Une telle activité fut d'ailleurs à l'actif de presque toutes les grandes unités de cav., alliées et allemandes (en particulier les corps de v. d. Marwitz et de v. Richthofen). Ces résultats équivalent-ils à la faillite de l'arme ?

On répondra : ces résultats peuvent être obtenus actuellement au moins aussi bien et plus sûrement, par des cyclistes ou motocyclistes, des avions, des autos *tous terrains*, ou autres engins ! Répétons qu'il ne faut pas trancher la question d'après les résultats bons ou mauvais de 1914, mais bien plutôt d'après ceux de 1918. Or, que voyons-nous, à cette époque, sur le front français en particulier ?

Le Haut commandement allemand ne dispose plus de cavalerie d'armée ; le peu qui en reste est en Roumanie. L'impossibilité d'un ravitaillement suffisant en chevaux, l'accroissement de l'artillerie, etc., avaient imposé une diminution progressive et considérable des divisions de cavalerie. Du côté allié, au contraire, la période de stabilisation permit une rénovation de l'arme, sans pour cela la dispenser des relèves aux tranchées. A la faveur des périodes de calme qui succèdent aux grandes opérations offensives, d'importantes modifications sont progressivement apportées à l'armement, à l'équipement et à l'organisation. La doctrine et les règlements évoluent parallèlement.

Lorsque, le 21 mars 1918, une masse d'attaque de 75 divisions allemandes pourvue de puissants matériels, donne l'assaut contre le front franco-britannique, la violence de l'attaque et l'importance de la brèche furent rapidement telles qu'il fallut envisager au plus vite l'intervention de réserves considérables. Au premier jour de l'attaque, les grandes unités de cavalerie, sauf une, sont depuis un mois loin du front, à l'instruction.

La 1^{re} div. cav. est immédiatement disponible, deux autres accoururent en 48 heures, les 3 dernières intervinrent le 30 mars. Elles furent jetées dans la fournaise au fur et à mesure de leur arrivée pour aveugler les brèches d'un front mouvant, discontinu et très large.

Dès lors, au cours des offensives allemandes, qui de mars à juillet, se succédèrent en Picardie, dans les Flandres, sur l'Aisne et en Champagne, les div. de cavalerie franco-anglaises jouèrent un rôle particulièrement important et glorieux au titre de « réserves stratégiques mobiles ».

Cheminant à travers les décombres, sur ou à côté de routes défoncées, et d'ailleurs encombrées de convois militaires et civils (populations en fuite), certaines unités fournirent, avec paquetages complets, des marches forcées de 100 km. en 25 heures (5^e div. cav. française le 18. 7. 18.) pour intervenir, sans repos, dans la bataille.

Dans cette période si grave de la grande guerre, au milieu de difficultés inouïes et de changements de missions continuels, la cavalerie illustra le principe qui est à la base de son emploi actuel : la combinaison du mouvement à cheval, rapide et à travers tous terrains, avec le combat par le feu. En avril 1918 le maréchal Pétain déclarait : « L'armée a sauvé le pays, mais la cavalerie vient de sauver l'armée ».

A la reprise de l'offensive alliée, la cavalerie, en particulier les esc. divisionnaires, prit une part constante à la bataille. Partout où l'on fit appel à son intervention, elle exécuta avec le maximum d'efficacité ce que, dans les circonstances du moment, on pouvait demander d'elle. Le Haut Commandement envisageait pour la cavalerie d'armée des opérations de grande envergure en Lorraine et en Belgique : elles devinrent sans objet par suite de l'armistice.

En fin de campagne les div. de cavalerie alliées possédaient, au moins en germe, la plupart des perfectionnements qu'elles comportent à l'heure actuelle ; elles étaient exercées au combat en liaison avec les tanks et l'aviation.

Pendant les 13 ans qui ont suivi la fin de la guerre, les avions, les tanks et leurs multiples dérivés ont bénéficié d'immenses perfectionnements. Sont-ils maintenant devenus tels

qu'ils puissent remplacer définitivement et en toutes circonstances l'élément cavalier proprement dit ? Nous revenons ainsi aux arguments émis par la deuxième catégorie des détracteurs de l'arme.

Dans cette intention, définissons brièvement la doctrine d'emploi de la cavalerie, telle qu'elle ressort des conceptions les plus récentes. L'avant-propos du *règlement de la cavalerie française de 1930*, dit : « la cavalerie renseigne, couvre, et combat, en liaison avec les autres armes. Elle utilise pour sa manœuvre ses chevaux et ses moyens de transport mécaniques ; elle combat par le feu ».

Dans la livraison de décembre 1931 de la Rev. mil. suisse, le chroniqueur français étudie ce même règlement et l'évolution de l'arme d'une manière si pertinente que je n'aurai pas la prétention de dire mieux : mes lecteurs voudront bien s'y reporter.

La div. de cavalerie française de 1930 (voir R. M. S. 1931, p. 576) comporte comme principale innovation le *régiment de dragons portés à 3 bat.* et un gr. art. porté de 105. Mes « détracteurs n° 2 » diront : voilà le commencement de la fin ; ces nouveaux éléments motorisés vont prendre à l'avenir une importance qualitative et quantitative toujours plus grande au détriment des effectifs purement cavaliers (les 2 brigades à 2 régiments) dont la disparition totale n'est plus qu'une question de temps. Réponse : voyons le règlement !

Les dragons portés comportent des *unités sur chenilles*. Le règlement, § 44, constate que... « la facilité avec laquelle elles quittent les routes et chemins et évoluent à travers la plupart des terrains leur procure une grande aptitude manœuvrière, inférieure cependant à celle des unités à cheval en raison de leur visibilité, de leur vulnérabilité et de la difficulté qu'elles éprouvent à observer en marche ».... « Elles sont particulièrement aptes aux missions qui demandent, dans le cadre d'une liaison intime avec d'autres éléments..., la mise en œuvre rapide de feux puissants : découverte en liaison avec les autos-mitrailleuses, soutien d'unités à cheval, action offensive soudaine, occupation rapide d'une position »...

Les *unités sur camions*, très mobiles et rapides sur routes,

ont une grande puissance de feux. Mais... « étroitement liées à la route, elles ne peuvent s'éclairer et se couvrir elles-mêmes »... (§ 45).

Tous ceux qui eurent le privilège d'employer des unités cyclistes connaissent leur grand rendement. Cependant... « liées aux routes et chemins, pratiquement incapables de se couvrir elles-mêmes, ces unités ne peuvent trouver dans la manœuvre des possibilités analogues à celles des unités à cheval, mais elles apportent à celles-ci l'appoint d'un feu puissant chaque fois que le réseau routier leur permet d'utiliser leur mobilité spéciale »... (§ 46).

Ces constatations ne revêtent-elles pas une importance particulière si nous songeons au caractère de notre haut plateau suisse ?

... « Les *autos-mitrailleuses* de cav. sont des voitures blindées rapides, destinées à augmenter la puissance de feu de la cavalerie... toutefois, moins protégées que les chars de combat auxquels elles ne sauraient être assimilées, elles ne peuvent agir directement, contre un adversaire en position, que par surprise ou au prix de risques excessifs »... (§ 47).

Les *chars de combat* sont prévus comme unité de renforcement éventuel des div. de cav. « Lorsque le commandement prévoit que la cavalerie aura à vaincre des résistances sérieuses, il la renforce en général d'unités de chars... Particulièrement vulnérables aux coups de l'artillerie, les chars évitent de rester immobiles aux vues de l'ennemi, et par conséquent, ils ne peuvent occuper le terrain... (§ 52).

Aviation... « Aujourd'hui l'exploration repose sur l'étroite coopération des deux armes (aviation et cavalerie) ; elle n'est l'apanage exclusif d'aucune. ... » « Lorsque les circonstances atmosphériques ou la nature du terrain ne permettent pas d'obtenir de l'aviation un rendement suffisant, la cav. peut être appelée à prendre l'exploration entièrement à son compte » (Av.-propos). « Chaque fois qu'il est possible, une escadrille d'observation prélevée sur les réserves générales d'aviation est affectée à la div. de cav. » (§ 57).

Les données ci-dessus sont le résultat d'expériences de guerre et d'après-guerre ; elles proclament non seulement le

droit à l'existence des unités à cheval, mais encore leur nécessité absolue, en même temps que le besoin d'une liaison constante entre les armes.

Plusieurs des grandes manœuvres françaises, ces dernières années, eurent pour objet l'étude des opérations d'une division de cavalerie, type nouveau. Ce fut le cas, notamment, de la 4^e div. de cav., en Rhénanie en 1928, et de la 5^e en Lorraine en 1929. A ce propos, le colonel Flavigny (Rev. de cav. sept.-nov. 1929) constate entre autres : « dans la période d'exploitation, les éléments montés de la cavalerie peuvent s'infiltrer dans les vides de l'adversaire, à travers les terrains bouleversés par l'artillerie. Au contraire, l'emploi des dragons portés reste délicat, leur intervention est lente, leur marche d'approche demande un temps appréciable, leurs reconnaissances aussi. Il y aura toujours avantage à faire précéder les voitures-autos par des troupes à cheval pour leur éviter de longues marches à travers champs qui exigent une dépense considérable d'essence et ruinent le matériel... »

L'Armée anglaise a poussé très loin la motorisation. Avec une armée de métier à effectifs restreints et un budget relativement considérable, elle peut se permettre l'achat et l'entretien de nombreuses unités motorisées de tous genres. M. de Stackelberg, dans cette même livraison de décembre de la R. M. S. cite l'opinion du général anglais R. T. Collins sur l'état actuel du problème de la motorisation : il y est constaté que les forces motorisées ont une faculté d'action indépendante sur la plupart des terrains, exception faite des forêts, montagnes et marais. *Impossibilité de remplacer entièrement le cheval dans toutes les circonstances.*

Comme en France, les résultats de certaines grandes manœuvres anglaises, montées spécialement en vue de prouver la supériorité des troupes motorisées sur la cavalerie, sont singulièrement instructives. Les manœuvres de 1925 se déroulèrent dans un terrain de collines et de parcelles boisées, très semblable au plateau suisse. Les longues colonnes automobiles, fréquemment immobilisées par la panne d'un seul véhicule, dans l'impossibilité de se couvrir par leurs propres moyens, se révélèrent encombrantes et lourdes à manier. La cavalerie, au

contraire, indépendante des routes, rapide, surgissant inopinément là où personne ne l'attendait, utilisant admirablement les couverts pour se dissimuler aux vues aériennes, remplit, et au delà, les tâches qui lui étaient assignées. Avec l'aviation, elle sortit grandie de cette expérience.

Il est incontestable que depuis 1925 la motorisation fait de singuliers progrès ; cependant, en 1928, un incident caractéristique se passa lors des manœuvres qui opposaient à des troupes de toutes armes une « brigade d'essai » entièrement motorisée : la nuit venue, cette dernière voulut garder le contact avec l'adversaire ; les éléments ad hoc manquant, la Direction des manœuvres dut intervenir en prêtant dans cette intention à la Br. d'essai de la cavalerie prélevée sur la parti adverse !

Les « Instructions sur le rôle de la cavalerie dans une guerre future » émises en 1929 par le *Army Council britannique* accusent la même tendance que le Règlement de la cavalerie française de 1930. (Cavalry Training Vol. II War 1929). On peut y lire qu'« il existe actuellement des moyens de transport plus rapides que le cheval, mais que dans la guerre, aucun ne peut le remplacer complètement... en outre, que faire des engins motorisés et des cyclistes dans les régions boisées et pauvres en chemins ?... C'est pourquoi les éléments rapides et mobiles d'une armée moderne consistent en aviation, troupes motorisées et cavalerie. Toutes les trois doivent agir en liaison constante ».

On pourrait multiplier les exemples, parler des tendances de la cavalerie américaine, des exploits de la brigade Juinot-Gambetta à l'Armée d'Orient en automne 1918, de l'activité de la cavalerie italienne en Albanie, de l'allemande en Roumanie, etc., etc. : cela nous entraînerait trop loin.

Si maintenant nous considérons les éléments suisses du problème, il me semble que « poser la question c'est la résoudre ».

A l'exception de la haute montagne, notre terrain est sans conteste idéal pour l'action, non peut-être de grosses div. de cavalerie du type français, mais bien de nos brigades de cavalerie renforcées et de nos groupes de dragons divisionnaires.

Si, au cours de nos manœuvres de ces dernières années, la cavalerie a parfois déçu, considérons que, sans les expériences de guerre, et sans les moyens de ses sœurs étrangères, elle a dû, elle aussi, transformer sa tactique et s'assimiler de nouveaux procédés de combat. Si, pour ces mêmes motifs on pardonne aux autres armes leurs tâtonnements légitimes, ne doit-on pas lui faire le même crédit, lui accorder la même confiance pendant cette inévitable période de transition ? D'ailleurs, tout cavalier digne de ce nom saluerait avec joie l'attribution d'engins motorisés tels que autos-mitrailleurs, tanks légers, voire « one-man tanks ». A la 4^e division *renforcée* on expérimenta avec succès l'automne dernier un peloton de mitrailleuses sur side-cars ; de telles unités seraient particulièrement bienvenues et sans doute d'un prix de revient relativement modique.

Nous espérons avoir démontré qu'avec ou sans moteurs, notre cavalerie garde son droit à l'existence, devant les tâches multiples qui s'offrent à elle.

Major E.M.G. P. DE MURALT,
instructeur de cavalerie.
